

impose la nécessité de travailler pour sa famille et pour lui-même. Quand la loi cessa d'intervenir, les organisations pour la défense mutuelle se formèrent immédiatement.

“ Les Chevaliers du travail et nos propres Trade's Unions représentent les droits du travail et les droits d'associations. On peut juger de la puissance du capital par ce fait que, sur plus de cent grèves, il n'y en a pas plus de cinq ou de six qui ne se soient terminées en faveur des ouvriers. Leur dépendance est absolue, la faim et les souffrances de leurs familles, de leurs faibles femmes et de leurs innocents enfants sont si intolérables et si impérieux, que la lutte entre le capital “ vie ” et le capital “ inanimé ” est des plus inégales et que la liberté des contrats, dont se glorifie l'économie politique, existe à peine.”

La base même de la doctrine sociale est dans ces quelques lignes qui résument en même temps toute la politique ouvrière.

Écoutez encore, avant de finir, un orateur ultramontain français, le comte de Mun :

“ Le peuple, messieurs, l'ouvrier des villes, des usines, des champs, voilà le grand objet qui doit vous occuper ; quoiqu'on fasse, quoi qu'on essaye pour étouffer sa voix, elle s'impose, elle domine le tumulte des affaires et des plaisirs.

“ Ce n'est pas seulement l'effet du grand courant démocratique qui emporte le monde ; c'est parce que les nations sont agitées d'un mal profond, qui s'appelle la question sociale, et qui est né du développement effréné de l'égoïsme humain en face de la transformation des choses matérielles.”

Encore un qui proclame que la répartition sociale ne sort pas de la volonté des masses à jouir, mais de la nécessité de la résistance à l'avidité des jouisseurs.

Les mêmes vérités ont été dites par des économistes bien avant eux, mais les citations que j'aurais pu faire de ces hommes n'auraient pas eu le même caractère d'impartialité, l'autorité relative qui provient de ce que l'organisation ouvrière est approuvée par les représentants de l'Eglise, les hommes les plus éminents de l'épiscopat.

Donc, l'organisation ouvrière est légitime, nécessaire, indispensable ; elle est un droit et même plus, un devoir pour les intéressés et il est aussi un devoir de tous les hommes de cœur de la favoriser, de la soutenir, de l'éclairer et de la défendre.

Nous assistons à une évolution admirable, économique et sociale, grâce à la sagesse des masses, à l'esprit pratique qu'elles acquièrent, à l'instruction qu'elles puisent, aux notions plus exactes et plus justes qu'elles conçoivent sur la production et la répartition des richesses d'abord, sur la liberté et ses limites, sur l'égalité et son fonctionnement, sur la fraternité et ses devoirs.

N'est-il pas merveilleux et sublime que ce soit précisément dans ces masses accusées de turbulence, de passions mauvaises ou cruelles, que l'on trouve les exemples les plus frappants, les plus incontestables de la compréhension la plus intelligente et la plus pratique de la nécessité de l'équilibre social ?

Déjà la plupart des sociétés ouvrières se sont transformées en écoles, où l'ouvrier illettré apprend à connaître ses devoirs de citoyens, s'instruit des progrès de l'industrie et du développement du commerce.

Malgré ses faibles ressources, il